

Éléments à prendre en compte aux fins de la macro-planification dans le contexte de la transmission du Covid-19

V1. octobre 2020

Ne pas oublier de prendre les mesures de prévention des infections au Covid-19¹ :

- Maintenir une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes, excepté les membres de sa famille proche ou les personnes avec lesquelles on vit.
- Se laver fréquemment et rigoureusement les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon. L'OMS recommande de se laver les mains à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes. En l'absence de savon ou de solution hydroalcoolique, il convient de se frotter vigoureusement les mains avec des cendres de bois.
- Éviter de se rendre dans des lieux fréquentés.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.
- Respecter les règles d'hygiène respiratoire en toussant et en éternuant dans le pli du coude ou dans un mouchoir, en jetant le mouchoir immédiatement après² et en se lavant les mains.
- S'abstenir d'aller travailler et rester chez soi en cas de fièvre ou de symptômes respiratoires.
- Porter un masque en tissu dans les contextes de transmission communautaire généralisée, en particulier lorsqu'il n'est pas possible de maintenir la distanciation physique.
- Utiliser et éliminer correctement les équipements fournis pour prévenir les infections au Covid-19. Suivre les conseils du gouvernement national concernant leur élimination.
- Continuer d'appliquer toutes les autres mesures décrites, même lorsque l'on porte des équipements de protection.
- Se tenir au courant des dernières orientations et réglementations adoptées par l'OMS et le gouvernement national.

NOTE : À mesure que la pandémie évolue, l'OMS se fonde sur les découvertes scientifiques pour actualiser ses recommandations en matière de prévention des infections. Vous trouverez toutes les dernières informations disponibles à l'adresse :

<https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public>.

Documents clés de l'Alliance pour la prévention du paludisme (APP) : *Orientations essentielles pour la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans le contexte de la transmission du Covid-19 ; Planification d'une distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides sûre dans le contexte de la transmission du Covid-19.*

<https://allianceformalariaprevention.com/about/amp-guidelines-and-statements/>

¹ <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public>

² Suivre les directives de l'OMS et des pays concernant l'élimination des déchets. Les déchets devraient être jetés de façon appropriée et ne pas rester dans l'environnement, où ils risqueraient de contaminer des personnes. Voir : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/331922>.

Comprendre l'importance d'une macro-planification adéquate

La macro-planification joue un rôle essentiel dans une campagne de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII), car c'est pendant cette phase d'activité que des décisions importantes sont prises concernant les stratégies de mise en œuvre, entraînant des répercussions sur le budget. La macro-planification établit une orientation normative que tous les partenaires devront suivre. À ce stade, il est important de réfléchir à chaque activité dans le détail pour n'omettre aucun élément qui pourrait plus tard avoir un impact sur le déroulement de la campagne, que ce soit sur le plan des programmes, de la logistique, du changement social et de comportement (CSC) ou des finances, et partant, sur la réalisation des objectifs de campagne en matière de réception et d'utilisation des MII, et de redevabilité concernant les MII.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, l'étape de la macro-planification est essentielle, car outre les plans d'une campagne de distribution de MII, il est indispensable de décrire les stratégies et approches qui seront mises en œuvre dans chaque domaine technique pour appliquer les mesures de prévention des infections au Covid-19 prescrites par les réglementations nationales et les directives de l'OMS. Même dans les pays qui sont très peu touchés par la transmission du virus ou qui allègent les restrictions, il est recommandé de prévoir et d'adopter une démarche fondée sur le principe de précaution durant une campagne de distribution de MII, afin que celle-ci ne soit pas liée à la propagation du Covid-19 au sein des populations. Cela pourrait en effet avoir des répercussions négatives, comme un refus des communautés de recevoir ou d'utiliser les MII distribuées, la destruction des MII, etc.

La phase de macro-planification consiste en l'élaboration d'un certain nombre de documents fondamentaux qui sont essentiels pour tracer la voie vers une campagne de distribution réussie. Suffisamment détaillé, chacun de ces documents permettra de mettre en évidence les principaux avantages, inconvénients, risques et possibilités que présente une campagne de distribution, et donc de déployer celle-ci avec succès.

Élaborer les documents fondamentaux

Les documents fondamentaux à élaborer aux fins de la macro-planification sont les suivants :

- **Le plan d'action de la campagne ou les directives de mise en œuvre** : ce document détaille (en harmonie avec le budget) la stratégie globale et les différentes activités à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs définis en ce qui concerne la réception et l'utilisation de MII par les ménages et les populations. S'agissant des campagnes de distribution sous-nationales et continues, il convient de mettre sur pied un plan d'action ou des directives de mise en œuvre propres à la ou les zones ciblées (État, province, région) afin que les particularités de ces zones soient prises en compte durant la macro-planification et l'élaboration du budget. On y inclura un tableau d'indicateurs de campagne. Dans le contexte du Covid-19, le plan d'action/les directives de mise en œuvre devraient tenir compte des modifications apportées aux activités (telles que le fusionnement des activités de recensement et de distribution), de leurs répercussions budgétaires, et des mécanismes nécessaires pour suivre la disponibilité et l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) ainsi que l'application des mesures de prévention des infections durant la mise en œuvre de toutes les activités.
- **Le plan d'action logistique** : ce document constitue une annexe au plan d'action/aux directives de mise en œuvre et décrit le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement/des opérations logistiques, y compris des formations et des mécanismes de redevabilité concernant les MII, visant à appuyer les activités des programmes en vue de réaliser les objectifs de campagne. Avant

la pandémie de Covid-19, le plan d'action logistique portait principalement sur la planification des achats et de la chaîne d'approvisionnement en MII, sur la redevabilité concernant les MII pendant leur stockage et leur transport vers les équipes de distribution, et sur la planification et le suivi des déplacements inverses des MII en surplus. Dans le contexte du Covid-19, le plan d'action logistique doit aussi prendre en compte les achats d'EPI, leur gestion, et la gestion et l'élimination des emballages de MII et/ou de balles et d'EPI.

- **Le plan d'action relatif au changement social et de comportement** : ce document constitue une annexe au plan d'action/aux directives de mise en œuvre et décrit les différentes activités de sensibilisation, de mobilisation sociale et de communication pour le changement social et de comportement (CCSC) qui seront mises en œuvre pour assurer l'engagement et la mobilisation au niveau national comme au niveau communautaire. Ce plan doit détailler la façon dont ces activités, qui sont essentielles pour mobiliser les dirigeants et faire accepter les MII par la population dans son ensemble, seront adaptées au contexte du Covid-19 (exemple : canaux utilisés).
- **Suivi et évaluation, finances, sécurité et autres plans d'action complétant le plan d'action/les directives de mise en œuvre** : en fonction du contexte de chaque pays, il se peut que différents plans doivent accompagner le plan d'action/les directives de mise en œuvre d'une campagne de distribution. Souvent, des renseignements concernant le suivi et l'évaluation, les finances et la sécurité sont intégrés dans le plan d'action/les directives de mise en œuvre, mais il arrive que certains programmes nationaux de lutte contre le paludisme (PNLP) décident de mettre au point des plans propres à chacun de ces aspects. Il convient de définir dès le début du processus les documents de macro-planification nécessaires, ainsi que leurs annexes, afin de désigner certains groupes ou personnes responsables de leur élaboration.
- **Le plan d'évaluation et d'atténuation des risques** : ce document vise à mettre en évidence les risques qui pèsent sur la mise en œuvre des activités de campagne dans différents domaines (formation, collecte de données, supervision et suivi, logistique et redevabilité concernant les MII, achats et paiements, rumeurs et fausses informations/désinformation, etc.) et, dans la mesure du possible, à définir des mesures d'atténuation à mettre en œuvre. Le plan d'évaluation et d'atténuation des risques joue un rôle essentiel dans la planification d'une campagne de distribution de MII, en particulier dans le contexte du Covid-19, car il incite à examiner de façon plus approfondie les différentes activités prévues. Pendant la pandémie de Covid-19, il importe plus encore que d'habitude de dresser des plans de dissipation des rumeurs et de tenir compte de la sécurité du personnel dans l'évaluation des risques. Ce plan doit être élaboré rapidement, car les mesures d'atténuation des risques peuvent avoir une incidence sur le budget.
- **Le calendrier** : le calendrier d'une campagne devrait être élaboré en indiquant toutes les activités qui doivent être mises en œuvre pour parvenir aux objectifs de campagne, ainsi que les grandes étapes. Il se peut que les sous-comités responsables de la logistique et du CSC doivent mettre au point leur propre calendrier détaillé concernant toutes les activités relevant de leur compétence, en incluant uniquement leurs principaux objectifs d'étape dans le calendrier de campagne global, pour éviter que celui-ci ne soit difficile à utiliser en tant qu'outil de gestion et d'évaluation des progrès accomplis au regard des plans établis. Certains PNLN intègrent le calendrier et les plans d'évaluation et d'atténuation des risques dans un fichier Excel unique, car les risques non atténués et les modifications du calendrier de campagne sont souvent liés.
- **Le budget** : le budget devrait être élaboré en dernier, et sous un format permettant à un examinateur d'établir, pour chaque activité ou ensemble d'activités, un lien entre les plans descriptifs et les montants budgétisés. Le budget devrait être suffisamment détaillé, et notamment contenir des hypothèses justifiant chaque rubrique. Au début du fichier contenant le budget, on devrait trouver deux feuilles de calcul énonçant les données essentielles auxquelles

les feuilles de calcul suivantes se rapportent. Cette méthode facilitera l'élaboration du budget et, ultérieurement, l'introduction d'éventuelles modifications durant l'examen du budget à l'étape finale. Les hypothèses contenues dans les feuilles de calcul concernent :

- **Les paramètres de la campagne**, et notamment les différents postulats ayant servi à élaborer le budget durant la phase de macro-planification (exemple : nombre de ménages à atteindre par jour en zone rurale et urbaine, nombre de superviseurs par rapport au nombre d'intervenants communautaires, nombre de sites de pré-positionnement ou de distribution, etc.).
- **Les coûts unitaires appliqués aux différents groupes d'équipements, de personnel ou de supports de campagne**. Cette feuille de calcul devrait indiquer les coûts unitaires définis avec les principaux partenaires de financement aux fins d'une campagne d'une distribution, pour que toute personne se servant du budget ait connaissance des sommes en jeu et de leur caractère non modifiable. Aux fins de l'élaboration du budget global, il convient d'établir des liaisons Excel afin qu'en cas de modification ultérieure des coûts, celle-ci se reflète dans l'ensemble du budget sans qu'il faille chercher les rubriques concernées pour les modifier manuellement.

Harmoniser les documents fondamentaux

Durant l'élaboration des documents de macro-planification, il importe que les membres des différents groupes techniques (technique/suivi et évaluation, CSC, logistique, etc.) examinent les plans des uns et des autres pour s'assurer que toutes les informations contenues dans les documents concordent. Il se peut par exemple que pendant l'examen du budget, les paramètres liés au nombre de ménages à couvrir par jour soient modifiés pour correspondre aux fonds disponibles. Dans ce cas, il faudra modifier les chiffres contenus dans tous les plans, ainsi que dans la feuille de calcul du budget concernant les paramètres de la campagne, pour qu'il n'y ait pas d'incohérences entre les documents présentés pour examen et approbation.

Mettre sur pied la structure de coordination nationale de la campagne

Une macro-planification réussie nécessite une structure de coordination nationale pour que les membres des différents sous-comités ou groupes techniques (technique/suivi et évaluation, logistique, CSC, etc.) puissent contribuer ensemble à l'élaboration de la stratégie de campagne ou de stratégies applicables dans le contexte du Covid-19.

Ces dernières années, de nombreux pays ont établi une structure de coordination nationale dirigée par le ministère de la Santé et le PNLP, et composée de partenaires, de parties prenantes et de représentants des différents sous-comités responsables de divers aspects de la campagne. En phase de macro-planification, le comité de coordination nationale a pour objectif :

- de définir et de valider la ou les stratégies de campagne,
- de désigner les membres des sous-comités (technique/suivi et évaluation, logistique, CSC, etc.) et de superviser leur travail,
- de valider le plan d'action et le budget de la campagne,
- de valider le calendrier de campagne,
- de valider le plan d'évaluation et d'atténuation des risques,
- de faire la liaison avec les partenaires nationaux et internationaux en vue de mobiliser des ressources (humaines, techniques et financières),
- et de faire la liaison avec l'équipe spéciale d'urgence chargée de lutter contre le Covid-19 au niveau national.

Dans le contexte du Covid-19, certains pays ont apporté des modifications à la structure de coordination nationale, et notamment incorporé la coordination des campagnes de distribution de MII dans les réunions organisées par l'équipe spéciale d'urgence chargée de lutter contre le Covid-19 au niveau national, plutôt que créer une structure à part. En effet, les principales parties prenantes aux campagnes de distribution sont déjà représentées à ces réunions. Dans de nombreux pays, des réunions hybrides sont organisées qui rassemblent des personnes se trouvant dans les locaux du PNLP et d'autres se connectant virtuellement depuis différents lieux de travail. Si l'on prévoit de tenir des réunions hybrides ou en présentiel, il convient d'appliquer toutes les mesures de prévention du Covid-19 prescrites par le gouvernement et recommandées par l'OMS.

Les sous-comités créés aux fins d'une campagne de distribution doivent en outre se réunir régulièrement pour élaborer et parachever leurs stratégies. Il est recommandé d'organiser des réunions plus courtes et plus fréquentes, virtuelles ou en présentiel, en appliquant les mesures de prévention du Covid-19. Il est souvent décidé d'organiser des réunions hybrides, en particulier s'il faut travailler avec des personnes qui se trouvent dans des provinces, des régions ou des pays différents (personnel d'un partenaire rapatrié durant la pandémie de Covid-19, partenaires externes, soutien technique, etc.).

L'annexe 1 présente des exemples de mandat pour le sous-comité technique/sous-comité responsable du suivi et de l'évaluation, le sous-comité responsable du CSC et le sous-comité responsable de la logistique.

Élaborer la stratégie de campagne

Pendant la pandémie de Covid-19, l'élaboration de la stratégie de campagne doit impérativement se faire en associant des représentants de tous les domaines techniques et les aspects de la campagne (logistique, CSC, sécurité, etc.), les partenaires clés, les parties prenantes et des membres de l'équipe spéciale d'urgence chargée de lutter contre le Covid-19 au niveau national. Les plans relatifs au CSC, à la logistique, aux finances, à la sécurité, etc., sont directement liés à la stratégie de campagne globale. Il est donc essentiel que la stratégie soit élaborée et définie avant que les sous-comités commencent à plancher sur leurs propres plans, pour éviter de perdre du temps et de reprendre plusieurs fois les documents du fait d'incohérences avec la stratégie adoptée.

Aux fins de la définition de la stratégie de campagne, il importe de tenir compte du fait qu'une stratégie unique peut ne pas être possible ou faisable dans le contexte de la transmission du Covid-19. Ainsi, dans les zones où la transmission du Covid-19 est limitée, il se peut qu'on puisse organiser une campagne de distribution ressemblant globalement à celles précédemment organisées dans le pays ; mais dans les zones à transmission élevée, une approche différente peut être nécessaire (exemple : passage à des livraisons en porte à porte). Dans le contexte du Covid-19, il est peu probable qu'une campagne de distribution massive de MII reposant sur une stratégie unique soit couronnée de succès et tienne compte des situations variées auxquelles sont confrontées les différentes régions d'un pays. On devrait donc dès le début de la macro-planification envisager d'adopter une approche hybride.

Définir les besoins du personnel et des partenaires associés à la planification et à la mise en œuvre en matière d'accès à internet

En fonction de la structure du comité de coordination nationale et des sous-comités, de leurs membres, et de la fréquence des réunions ainsi que de leur format prévu, on devrait procéder à une évaluation rapide des besoins à satisfaire pour que le personnel et les partenaires puissent se connecter aux réunions et que les membres essentiels de tous les comités disposent des équipements nécessaires pour œuvrer

efficacement dans un contexte où le travail virtuel se généralise. Parmi ces besoins peuvent figurer un accès à internet, du temps de communication téléphonique, et des ordinateurs portables ou Smartphones. Le PNLP devrait choisir une plateforme à laquelle les partenaires puissent se connecter (Zoom, Google Meet, Teams ou autre) et désigner une personne responsable d'organiser les réunions (en évitant les chevauchements), de s'assurer de l'ouverture de la ligne pour que les participants puissent se connecter à l'heure aux réunions prévues, et d'enregistrer la réunion et/ou de prendre des notes en consignnant les points importants pour s'assurer que les activités sont en bonne voie d'une réunion à l'autre. Cette activité aura des répercussions budgétaires.

Élaborer un plan B durant la macro-planification

La pandémie de Covid-19 évolue rapidement. Les règles et les restrictions sont allégées ou renforcées en fonction l'incidence des cas de Covid-19 au niveau local et/ou national. Étant donné que la macro-planification a généralement lieu au moins six mois avant la date de distribution prévue, voire bien plus tôt (9 à 12 mois avant une distribution de MII prévue), il est essentiel d'envisager un ou plusieurs autres plans en cas d'évolution majeure de la situation du pays sur le plan du Covid-19. Même si la transmission communautaire est faible et que les restrictions ont été en partie levées, il importe de prendre des précautions et de planifier une distribution de MII avec soin pour limiter au minimum les contacts interpersonnels.

Il convient d'élaborer un plan B, voire un plan C. Tant qu'un vaccin efficace n'est pas largement distribué, on ne peut pas prédire comment la pandémie de Covid-19 va évoluer au niveau national, régional ou local au cours de l'année ou des années à venir. Partant, les pays qui planifient des campagnes de distribution (sous 12 à 18 mois) devraient élaborer un plan A, puis examiner d'autres solutions possibles au cas où la pandémie de Covid-19 empirerait ou reculerait. Chacun des plans alternatifs devrait être assorti d'un macro-budget permettant de comparer aisément les répercussions financières de l'abandon du plan A au profit d'un autre.

Si la pandémie de Covid-19 empire, le plan B peut par exemple proposer : d'adopter un calendrier différent en reportant une campagne de distribution de plusieurs mois (quoique les dates optimales de distribution risquent de dépendre des pics de transmission du paludisme) ; de procéder à une distribution continue (certains districts ou zones étant desservis à différentes périodes selon l'état de la transmission du Covid-19) ; de modifier la stratégie de distribution en passant de sites de distribution fixes à du porte-à-porte ; de combiner le recensement des ménages avec une distribution en porte à porte pour limiter les contacts interpersonnels ; d'axer d'abord les efforts sur les zones où l'incidence du paludisme est élevée, avant de porter l'attention sur les zones urbaines et celles où l'incidence du paludisme est moins élevée une fois qu'une stratégie efficace a été définie ; etc.³

Associer les niveaux décentralisés à la définition de stratégies efficaces

Pour entamer le processus de planification, les membres des sous-comités et du comité de coordination nationale doivent définir une ou plusieurs stratégies qu'ils estiment faisables dans le contexte du Covid-19. Une fois que chaque stratégie ou activité proposée est suffisamment détaillée, on devrait organiser une réunion, virtuelle de préférence, avec le personnel du ministère de la Santé et les partenaires qui ne se trouvent pas dans la capitale du pays. Le personnel du ministère de la Santé et les partenaires intervenant aux niveaux décentralisés, en particulier au niveau de la mise en œuvre, sont bien mieux

³ Pour plus d'informations sur les différentes stratégies de distribution de MII possibles, voir *Orientations essentielles pour la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans le contexte de la transmission du Covid-19*, <https://allianceformalariaprevention.com/about/amp-guidelines-and-statements/>.

placés pour savoir ce qui se passe dans leur région et déterminer l'impact que les restrictions liées au Covid-19 risquent d'avoir sur une distribution de MII, ainsi que pour connaître les inquiétudes des ménages et des membres des communautés, lesquels pourraient influencer sur les décisions concernant la stratégie à mettre en œuvre. Si les niveaux inférieurs ne peuvent pas être représentés au sein des sous-comités du fait de difficultés telles qu'une incapacité à se connecter à des réunions virtuelles, on devrait établir un plan permettant de recueillir des commentaires au niveau des régions, des districts et des sous-districts concernant la ou les stratégies proposées, en vue d'y apporter des modifications en conséquence. S'il est possible de discuter de la ou des stratégies à adopter durant la phase de macro-planification, il est toutefois déjà tard à ce stade pour élaborer ou finaliser le macro-budget. Il est donc conseillé d'organiser les consultations associant les partenaires de mise en œuvre et les parties prenantes au début de la phase de macro-planification. On évitera ainsi d'avoir à introduire des modifications importantes dans le macro-budget au stade de la mise en œuvre, ce qui serait difficile à gérer au vu des exigences des donateurs.

Collaborer avec l'équipe spéciale d'urgence chargée de lutter contre le Covid-19 au niveau national pour définir les mesures de prévention et de gestion des infections à appliquer

Afin de guider la macro-planification, il est important de collaborer étroitement et au plus tôt avec l'équipe spéciale d'urgence chargée de lutter contre le Covid-19 au niveau national. C'est en ayant une connaissance approfondie de la stratégie de campagne que les représentants de l'équipe spéciale pourront conseiller ou imposer des mesures de prévention des infections, en particulier au niveau de la mise en œuvre. Ils pourront aussi formuler des conseils sur le port d'EPI et la formation à leur utilisation, sur la gestion des déchets (emballages de MII et EPI à usage unique) et sur la sécurité.

Il est notamment important de discuter avec l'équipe spéciale de la gestion du personnel de campagne, à savoir, entre autres, des contrôles sanitaires quotidiens à effectuer, des procédures à suivre si un ou plusieurs membres du personnel de campagne présentent des signes ou des symptômes du Covid-19, et de la question de savoir si les agents de campagne auxquels on demande de s'auto-isoler en raison d'un risque d'infection au Covid-19 devraient être rémunérés. L'équipe spéciale devrait définir les procédures à suivre dans le cas où les activités doivent être interrompues ou temporairement suspendues, et le cas échéant, le personnel du PNLP devrait être informé ou formé dans le détail, ces procédures pouvant être relativement complexes.

Établir un plan de gestion des déchets concernant les MII et les EPI⁴

Les campagnes de distribution massive déployées pendant la pandémie de Covid-19 vont générer davantage de déchets. En effet, avant la pandémie, seuls les emballages individuels de MII (le cas échéant) et de balles nécessitaient un plan de gestion. Aujourd'hui, l'achat et la gestion des EPI, ainsi que la gestion des EPI usagés (et notamment des masques réutilisables ou à usage unique, selon les modèles achetés), doivent impérativement être intégrés dans le plan d'action logistique et dans le budget. Les EPI usagés sont considérés comme des déchets dangereux ; il est donc important d'examiner les solutions possibles en matière de gestion des déchets durant la période de macro-planification (et d'effectuer des vérifications durant la phase de micro-planification), car elles pourraient avoir des répercussions budgétaires à prendre en compte. Dans ce domaine, il importe de se concerter avec le ministère de l'Environnement ainsi que l'équipe spéciale d'urgence chargée de lutter contre le Covid-19 au niveau national.

⁴ Les orientations relatives à la gestion des déchets sont en cours de parachèvement.

Système et structure de paiement

Nombre de pays passent actuellement de paiements en espèces à des transferts électroniques ou bancaires ou à d'autres formes de paiement sûres afin de limiter le risque de fraude et de mauvaise gestion des finances ou de pertes. La création et l'utilisation de ces différents systèmes peuvent avoir un coût financier important ; il convient donc de décider rapidement du mode de rémunération du personnel intervenant à chaque niveau de mise en œuvre. Dans les cas où le système et la structure de paiement entraînent des répercussions financières (recrutement d'un prestataire de services ; déploiement, durant les formations et la mise en œuvre, de membres du personnel responsables des contrôles financiers sur le terrain et chargés de s'assurer que les documents justificatifs sont transmis en temps opportun, etc.), il convient de les inclure dans le budget et de prévoir dans le plan d'action/les directives de mise en œuvre une section décrivant l'organisation des paiements et les coûts engendrés par les équipements et le personnel nécessaires.

Veiller à prendre en compte les populations clés au stade de la macro-planification

Dans tous les pays ayant soumis une demande de ressources financières auprès du Fonds mondial, on a procédé, aux fins de la préparation des subventions, à un exercice d'identification des populations clés les plus vulnérables face au paludisme ou les plus susceptibles de ne pas être touchées par les services de lutte contre le paludisme. Parmi ces populations clés peuvent figurer des groupes ethniques ou sociaux marginalisés, des travailleurs migrants, des zones enclavées par des problèmes d'insécurité locaux, des ménages dirigés par des femmes ou comptant des personnes handicapées, etc. Ayant préalablement mis en évidence ces populations clés, les différents sous-comités devraient travailler ensemble pour définir et budgétiser des stratégies et approches en vue d'atteindre ces populations de manière effective.

Tenir compte des questions de sécurité durant la planification

Il convient de prendre en compte les questions relatives à la sécurité des MII et du personnel de campagne durant la phase de macro-planification. Même dans les pays relativement sûrs, du fait de la pandémie de Covid-19, des problèmes peuvent apparaître durant une distribution de MII. Ainsi, des personnes peuvent se montrer agressives envers le personnel de distribution par peur de la transmission du Covid-19 ou parce qu'elles n'ont pas reçu de MII ou la quantité dont elles pensent avoir besoin dans leur foyer.

Dans le cadre d'une distribution de MII en porte à porte, il peut être nécessaire d'assurer la sécurité des MII et/ou du personnel de campagne. Les postes responsables de la sécurité des équipes de distribution en porte à porte peuvent être fusionnés avec ceux chargés du réapprovisionnement des équipes, ou rester entièrement distincts, selon les rôles et responsabilités définis pour chacun. Sur les sites de distribution fixes, il est nécessaire de prévoir, en dehors de la zone de distribution, du personnel de sécurité chargé de faire respecter les mesures de prévention des infections au Covid-19 telles que la distanciation physique et l'hygiène des mains, et à l'intérieur de la zone de distribution, du personnel responsable de la sécurité des MII et du personnel, du maintien de l'ordre et du respect de la distanciation physique.

Les éléments à prendre en compte sur le plan de la sécurité entraînent des répercussions budgétaires à définir et à quantifier précisément (exemple : équipements du personnel de sécurité comme des EPI, procédures opérationnelles normalisées, etc.).

Procéder à une macro-quantification en phase avec la stratégie

Une fois la stratégie définie, y compris en matière de sécurité, de paiements et de gestion des déchets, il convient de procéder à une macro-quantification, notamment de tous les membres du personnel qui prendront part à la campagne et des équipements dont ils auront besoin pour exécuter leurs différentes

tâches. Il est impératif de déterminer les quantités de matériel de prévention des infections au Covid-19 (stations de lavage des mains, gel hydroalcoolique, désinfectants pour les espaces d'entreposage et les lieux de formation, EPI, etc.) nécessaires à l'ensemble du personnel participant à une campagne de distribution (dirigeants communautaires comme personnes chargées du suivi au niveau national), pour toutes les activités (ateliers, séances d'information, formations, réception de MII aux points de livraison, etc.).

Inclure dans le calendrier toutes les activités nécessaires à la réalisation des objectifs d'étape et les retards envisageables

Le calendrier détaillé est un outil essentiel pour s'assurer que les activités de campagne sont en bonne voie de respecter les échéances définies pour chaque grande étape (soumission de l'ensemble des documents de macro-planification, élaboration de la version définitive des micro-plans, etc.). Parmi les principaux obstacles au respect du calendrier de campagne, exacerbés par les pressions que la pandémie de Covid-19 fait peser sur la chaîne d'approvisionnement, figurent le processus décisionnel concernant les besoins en EPI et l'achat de tous les équipements, services et supports au niveau local. En raison de pressions croissantes sur la chaîne d'approvisionnement, ainsi que de confinements locaux et nationaux, il se peut que les approvisionnements prennent beaucoup plus de temps que lors de précédentes campagnes. Il est impératif d'en tenir compte dans le calendrier de campagne pour que les dates de distribution choisies soient réalistes au vu des processus et procédures mis en place et applicables. Il convient par ailleurs de ne pas oublier que le calendrier est un document évolutif qui devrait être revu et ajusté au fur et à mesure. Cela est particulièrement important dans le contexte du Covid-19, qui peut évoluer de manière imprévisible et très rapide (règlementations plus strictes en matière de prévention, retards dus à l'absence de solutions de transport, etc.).

Mettre le budget en pleine concordance avec les plans

Avant de soumettre l'ensemble des documents de macro-planification définitif pour examen et validation, les membres des sous-comités et le comité de coordination nationale devraient organiser une séance de travail visant à examiner les plans descriptifs, le plan d'évaluation et d'atténuation des risques et le calendrier, afin de s'assurer que tous les impératifs de la campagne, en particulier ceux liés aux adaptations nécessaires compte tenu de la pandémie de Covid-19, ont effectivement été pris en compte. Une fois les plans parachevés, il convient d'examiner une à une toutes les rubriques du budget pour vérifier que les éléments des différents plans et les fonds sollicités aux fins des différentes activités concordent pleinement. C'est uniquement après que le budget définitif a été examiné, et que sa conformité avec toutes les activités décrites dans les documents de macro-planification a été vérifiée, que l'ensemble des documents peut être soumis pour examen, validation et approbation.

Annexe 1 :

Exemples de mandat des trois principaux sous-comités

Sous-comité technique/Sous-comité responsable du suivi et de l'évaluation

1. Élaborer un plan d'action ou des directives de mise en œuvre détaillées aux fins de la campagne de distribution de MII, décrivant la ou les stratégies qui seront employées pour que les MII parviennent aux ménages ciblés et pour réduire l'exposition et les infections au Covid-19 durant la mise en œuvre de la campagne.
2. Collaborer avec l'équipe spéciale d'urgence chargée de lutter contre le Covid-19 au niveau national pour définir les mesures de prévention et de gestion des infections à appliquer pendant la campagne.
3. Concevoir, en collaboration avec les ministères et les partenaires concernés, un plan relatif à la sécurité du personnel de campagne et des représentants des ménages conforme à la ou les stratégies adoptées.
4. Dans le plan d'action, mettre en évidence le système et la structure de paiement visant à faciliter la rémunération des agents de campagne à tous les niveaux, et en particulier au niveau local/de la mise en œuvre.
5. Élaborer un premier macro-budget complet en concordance avec les activités de campagne décrites dans les plans descriptifs (plan d'action, plan d'action logistique, plan d'action relatif au CSC et autres plans conçus en fonction des sous-comités établis dans un pays).
6. Établir un calendrier de mise en œuvre de la campagne de distribution de MII exposant toutes les activités à exécuter pour réaliser les objectifs d'étape inclus dans le plan d'action de la campagne, et notamment les dates prévues pour les différentes activités telles que les achats au niveau local.
7. Déterminer les ressources humaines nécessaires pour la micro-planification, le recensement des ménages, la distribution de MII, la supervision et le suivi de la mise en œuvre des activités, et les activités d'après distribution. Quantifier les besoins en EPI de l'ensemble du personnel de campagne.
8. Définir les outils de collecte et de gestion de données qui serviront pour le recensement des ménages et la distribution de MII à tous les niveaux (communautaire comme national), et notamment pour la supervision et le suivi.
9. Calculer les besoins aux fins de tous les outils de gestion (formulaires de recensement des ménages, coupons, feuilles de pointage, marqueurs, fiches de supervision, outil de suivi, etc.) et veiller à ce que ceux-ci soient finalisés, validés et reproduits dans les délais.
10. Préparer les ateliers de micro-planification, et notamment élaborer les plans et programmes de formation des facilitateurs des ateliers, les modèles et outils qui seront employés tels que les procédures opérationnelles normalisées, le programme des ateliers et les modèles de compilation des résultats aux différents niveaux.
11. Élaborer un emploi du temps détaillé pour les formations de formateurs et les formations au niveau des districts et des localités. Définir le nombre de séances et le type de formation, désigner le personnel à former, et déterminer le nombre de personnes formées simultanément et la durée des formations.
12. Créer des supports aux fins de la formation des formateurs et de la formation du personnel chargé de la mise en œuvre, notamment des programmes, des manuels, des procédures opérationnelles normalisées, des jeux de rôle et des exercices pratiques, des évaluations des apprentissages, etc., en tenant compte du contexte du Covid-19.
13. Soutenir les autres sous-comités dans le développement et la reproduction des documents de formation. Veiller à ce que des documents soient produits pour toutes les phases d'activité :

- manuel de formation logistique ; instructions pour la planification et la mise en œuvre des livraisons au niveau local, la logistique inversée concernant les MII en surplus, et la gestion des déchets ; et recommandations pour l'évaluation de la gestion des produits pour un audit d'après campagne ;
 - manuel et messages de formation au CSC et outils de supervision et de suivi (ou ajouts aux outils existants).
14. Reproduire tous les supports destinés aux formateurs (niveau central), aux superviseurs (niveau des régions/districts), aux agents de santé communautaires et au reste du personnel intervenant au niveau de la mise en œuvre (niveau communautaire ou des établissements de santé). Il peut s'agir de procédures opérationnelles normalisées, de listes de validation des données, d'aide-mémoires, etc. Veiller à ce que ces supports soient disponibles en temps opportun.
 15. Élaborer, en collaboration avec les partenaires techniques, un protocole aux fins du suivi (interne et/ou indépendant) du recensement des ménages et/ou de la distribution des MII, indiquant notamment les objectifs visés, la méthode employée, les échantillons choisis, les outils utilisés pour collecter et compiler des données, le système de retour d'information mis en place et les mesures de prévention des infections au Covid-19 appliquées.
 16. Assurer le suivi et la supervision de la mise en œuvre de toutes les activités au regard des plans établis aux fins des différentes phases d'activité, et participer à des réunions d'examen quotidiennes pour formuler des observations sur la qualité de la mise en œuvre.
 17. Créer un protocole et un questionnaire d'après distribution visant à évaluer l'efficacité de tous les éléments de la mise en œuvre de la campagne et du travail des sous-comités.
 18. Prendre régulièrement part aux réunions du comité de coordination nationale pour rendre compte des progrès accomplis dans toutes les activités.

Sous-comité responsable du changement social et de comportement

1. Élaborer un plan d'action relatif au CSC (objectifs visés et publics cibles compris) pour accompagner le plan d'action global de la campagne. Veiller à inclure un cadre de suivi et d'évaluation contenant des indicateurs relatifs au CSC.
2. Établir un calendrier et un budget détaillés concernant le CSC pour accompagner le plan d'action de la campagne, et participer à l'examen du budget de campagne final pour s'assurer que les activités présentées dans le plan et le budget relatifs au CSC sont intégrées dans le budget global de la campagne.
3. Créer le slogan, la chanson thème et le logo de la campagne si cela n'a pas déjà été fait. Dans le cas où ces éléments existeraient déjà, concevoir un plan visant à exploiter la marque existante.
4. Élaborer des messages et des supports clés (radio, télévision, affiches, banderoles, etc., selon les canaux privilégiés) aux fins des activités de CSC prévues avant, pendant et après la campagne.
5. Mener les échanges avec l'équipe spéciale d'urgence chargée de lutter contre le Covid-19 au niveau national, les autres sous-comités et le comité de coordination nationale sur la question de savoir si les messages relatifs au Covid-19 seront intégrés à ceux qui concernent la campagne et les MII.
6. Veiller à ce que les messages conçus soient préalablement testés auprès d'un échantillon représentatif de la population (en application des mesures de prévention des infections au Covid-19) et validés à temps pour permettre la reproduction des supports et leur transport vers les niveaux de mise en œuvre où ils seront exploités.
7. Examiner, actualiser et/ou élaborer des stratégies de sensibilisation qui visent à contribuer à la mobilisation des parties prenantes clés en respectant les mesures de prévention des infections au Covid-19. Il s'agit notamment de préparer des documents d'information et des kits de sensibilisation destinés :
 - aux structures gouvernementales, à commencer par celles de niveau national/étatique,
 - aux structures sanitaires et décisionnelles des régions, des districts et des localités,
 - aux partenaires, aux entreprises du secteur privé, aux parties prenantes, aux autorités religieuses et traditionnelles, etc.,
 - à la presse/aux médias.
8. Avec l'aide des membres des structures de coordination nationale et des districts, organiser le lancement de la campagne au niveau national et des districts. Veiller à ce que la cérémonie de lancement respecte toutes les mesures de prévention du Covid-19.
9. Élaborer des lignes directrices prenant la forme de procédures opérationnelles normalisées à l'intention des personnes chargées de la mobilisation communautaire, des chefs communautaires, traditionnels et religieux, des membres du personnel des établissements de santé et des autres intervenants de la campagne, pour leur fournir des informations :
 - sur les stratégies de CSC, la campagne et la manière dont celle-ci sera organisée,
 - sur les messages clés à diffuser au sein des communautés concernant le paludisme et la campagne de distribution de MII,
 - sur les mesures de prévention du Covid-19 que tout le personnel devra respecter.
10. Contribuer à la conception d'outils de supervision, de suivi et d'évaluation pour que les activités de CSC soient évaluées au regard des indicateurs contenus dans le cadre de suivi et d'évaluation.
11. Contribuer à l'examen et à l'actualisation des supports de formation du personnel de campagne en vue de renforcer les capacités des participants, et afin que tous les messages diffusés soient cohérents, uniformes et de qualité. Il convient notamment de concevoir des jeux de rôle et des exercices pratiques permettant aux participants de s'entraîner à la fois aux activités de campagne et à la prévention des infections au Covid-19.

12. Préparer des plans et des messages d'urgence au cas où des problèmes de rupture de stock, d'insécurité, etc., surgiraient, qui pourraient entraîner des retards ou une suspension des activités. Élaborer une stratégie visant à faire face aux rumeurs, aux fausses informations et à la désinformation pendant la campagne.
13. Participer régulièrement aux réunions du comité de coordination nationale pour formuler des orientations, des observations et des conseils au sujet de l'élaboration des activités de CSC, et rendre compte des progrès accomplis dans toutes les activités.

Sous-comité responsable de la logistique

1. Élaborer un premier plan d'action logistique reposant sur le plan d'action global/les directives de mise en œuvre, ainsi qu'une stratégie relative à la chaîne d'approvisionnement découlant de la ou des stratégies de campagne, en veillant à y inclure des mesures de prévention des infections au Covid-19.
2. Créer des équipes logistiques au niveau national (généralement composées de quatre à cinq personnes) qui seront responsables de l'élaboration de plans de transport et de stockage, de l'élaboration d'un budget et de comptes rendus concernant la logistique de la chaîne d'approvisionnement, et de la supervision des activités au niveau des districts et des sous-districts.
3. Créer des équipes logistiques au niveau des districts (généralement composées de quatre à cinq personnes) qui seront responsables de l'élaboration et de la validation de micro-plans de transport et de stockage, et de l'élaboration de comptes rendus sur la logistique au niveau des districts et sur la redevabilité concernant les MII, destinés aux équipes logistiques au niveau national.
4. Estimer, en partenariat avec le sous-comité technique/sous-comité responsable du suivi et de l'évaluation et avec le sous-comité responsable du CSC, tous les besoins aux fins des activités (MII, EPI, ressources humaines, équipements, supports, etc.).
5. Élaborer un plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement en EPI aux fins de la campagne.
6. Mettre au point une première stratégie relative au transport et au stockage des MII lors de leur déplacement depuis un point d'entrée vers un point de distribution ou un site de pré-positionnement, à une éventuelle redistribution des stocks pendant la mise en œuvre de la campagne, et à la logistique inversée applicable aux stocks restants une fois la campagne achevée.
7. Estimer les besoins en transport et élaborer un plan de transport (sur fichier Excel, par exemple) pour tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement.
8. Établir un calendrier des activités logistiques et veiller à ce que les principaux objectifs d'étape soient intégrés dans le calendrier global de la campagne.
9. Estimer les besoins en stockage et élaborer un plan de stockage (sur fichier Excel, par exemple) pour tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Définir des critères et des directives concernant l'évaluation des entrepôts pour que les équipes entreprenant des missions de terrain puissent confirmer la quantité d'espace de stockage disponible avant que les MII soient expédiées vers leur lieu de destination.
10. Élaborer un plan de gestion des déchets qui respecte les recommandations de l'OMS et du pays concerné en la matière, aux fins de l'élimination des emballages de MII, des EPI à usage unique et des autres déchets générés par la campagne (flacons de gel hydroalcoolique, autres EPI à éliminer, etc.).
11. Élaborer un plan de formation aux opérations logistiques au niveau du pays, des districts et des localités, et notamment des programmes de formation, des présentations, des procédures opérationnelles normalisées, et d'autres supports comme des jeux de rôle et des exercices pratiques sur l'utilisation des outils de suivi, tout en respectant les mesures de prévention des infections au Covid-19.
12. Selon le système de suivi choisi, quantifier les besoins en équipements, en outils et en supports, notamment aux fins de la logistique du dernier kilomètre, et veiller à inclure ces besoins dans le budget.
13. Élaborer un premier budget logistique complet reposant sur le plan d'action logistique, et le soumettre au sous-comité technique pour qu'il soit intégré dans le macro-budget de la campagne. Participer à l'examen du budget de campagne final pour s'assurer que les activités détaillées dans le plan logistique sont intégrées dans le budget global de la campagne.
14. Actualiser, adapter et valider les procédures et outils de suivi de la chaîne d'approvisionnement, en tenant compte du contexte du Covid-19, pour garantir la redevabilité concernant les MII, l'exécution

des opérations de rapprochement, et la remontée d'informations concernant le transport, la livraison et le stockage des supports de campagne.

15. Concevoir des outils de micro-planification aux fins du micro-transport, ainsi que du micro-micro-transport en cas de distribution en porte à porte, et contribuer aux activités de micro-planification au niveau des districts en vue d'élaborer des plans de positionnement et de stockage détaillés allant jusqu'à couvrir les sites de stockage au plus bas niveau de la chaîne d'approvisionnement. S'agissant des distributions en porte à porte, il convient de définir le mécanisme de réapprovisionnement des équipes.
16. Compiler l'ensemble des micro-plans des districts en un plan de gestion logistique national définitif aux fins de la campagne de distribution.
17. Si besoin, effectuer des visites d'évaluation sur le terrain (en respectant les mesures de prévention du Covid-19) en préalable aux livraisons de MII et/ou aux visites de suivi sur le terrain prévues pendant la campagne ainsi que pendant la phase de rapprochement des MII et de logistique inversée.
18. Organiser des ateliers de validation au niveau des localités, des districts, des régions et du pays pour garantir un rapprochement correct des transactions au sein de la chaîne d'approvisionnement, la redevabilité concernant tous les produits de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que l'examen et la validation des rapports de stock finals.
19. Participer régulièrement aux réunions du comité de coordination nationale pour rendre compte des progrès accomplis dans toutes les activités.